

IMPLANTATION DE :

- ◆ **RALENTISSEURS ET**
- ◆ **PASSAGES PIETONS**

IMPLANTATION DE PASSAGES PIETONS (suite)

➤ **SUR LA GRAND'RUE**

1. Entre l'arrêt de bus et DOMICILAT.

➤ **SUR LA ROUTE DE CAIRANNE (RD 193)**

1. Annexe Cave Costebelle

➤ **SUR LA RUE DES OLIVIERS**

1. Entre l'école maternelle et la salle du Bosquet

➤ **SUR LA RUE DU CHATEAU**

1. Devant le musée de la figurine
2. Devant l'ancien centre de secours des pompiers
3. Entre la cantine scolaire et l'école élémentaire

➤ **SUR LA RUE DES REMPARTS**

1. Côté sud est (entre la rue des Remparts et la place Raoul Couston)
2. Niveau cides situés à la jonction rue de Verdun et chemin du Colombier

➤ **SUR LA VOIE SUD DU COURS**

1. Devant la boulangerie « Les P'tits Paul » immeuble section Z 369

➤ **SUR LA ROUTE DE BOUCHET**

1. Au droit de l'impasse des Lavandières

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Suze la Rousse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : **Le présent arrêté abroge l'arrêté n°19-2020 du 10 février 2020.**

Fait à TULETTE,
Le 18-06-2025

La Maire,
Sylvie MOLINIÉ

